

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2020 A 19 h00

Présents : AVON Jean-Michel, BERAUD François, BLOUET Christine, COCHET Simone, COPPIN Martine, DAVIET Bernard, DEMAISON Béatrice, DERRIEN Patrice, LEGOUHY Valérie, PAILLE Françoise, PETRIER Pierre, POUPARD Valérie, RAVOIRE François, ROBBE Pierre, THOMAS Patrice, VALLIER Michel, VIOLLET Philippe

Absents : BAU ROUPIOZ Valérie BURGOD Stéphane, BRONDEX Elisabeth DESTAGNOL Bernard, LAMBERT Damien, ROUPIOZ Gilbert, SZMALC Véronique, VERCAEMST Isabelle, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Marc, TILLIET Christophe

Secrétaire de séance : M. Patrice DERRIEN

Le compte rendu du conseil municipal du 19 février 2020 est adopté à l'unanimité.

DEL_2020_015 : Réunion à huis clos

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et du confinement décidé par le Gouvernement, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos. Cette décision est prise sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés. M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de tenir la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2020 à huis clos.

DEL_2020_016 : Réunion à distance du Conseil Municipal

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, et pour faire face à l'épidémie de covid-19 , l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, prévoit la possibilité de réunion à distance des assemblées délibérantes (visioconférence ou audioconférence) pour permettre de concilier la continuité du fonctionnement des institutions locales, et les préconisations liées à la distanciation sociale et au confinement.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit par la présente délibération déterminer les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de définir les modalités suivantes de réunion à distance du Conseil Municipal :

- **Modalités d'identification des participants**

Il est fait usage d'une application informatique permettant la tenue de réunions par visioconférence. Dans ce cadre, l'identification des participants s'effectue par voie audio (a minima) et vidéo.

En début de réunion, le maire procède à un appel nominal des conseillers municipaux participants, qu'ils assistent à la réunion en étant physiquement présents ou par le biais de l'application de visioconférence.

- **Modalités d'enregistrement et de conservation des débats**

L'enregistrement des débats s'effectue de façon automatique par l'application informatique susvisée dès que la réunion débute.

Le flux multimédia de l'enregistrement est ensuite récupéré sur des espaces de stockage de la Commune pour la durée nécessaire jusqu'à l'adoption du procès-verbal de la réunion considérée

- **Modalités de scrutin**

Le scrutin public est organisé par appel nominal pour chaque délibération.

DEL_2020_017 : Vote des taux des taxes directes communales – Année 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes directes communales au titre de l'année 2020. Il est précisé que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, que les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, soit 496 230 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer comme suit les taux pour l'année 2020 :

Taxe	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	3 369 000 €	9.41 %	317 023,00 €
Taxe foncière (non bâti)	59 300 €	31.37 %	18 602.00 €
TOTAL			335 625,00 €

DEL_2020_018 : Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2020, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « **Place de l'Eglise** ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE, le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à	52 427.00 €
avec une participation financière communale s'élevant à.....	26 511.00 €
et des frais généraux s'élevant à	1 573.00 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, 80 % du montant des frais de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **1 258.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.**

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **21 209,00 €**.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

DEL_2020_019 : Construction école maternelle et locaux périscolaires : modification du plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 19 février 2020 (n° DEL_2020_010) le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel et autorisé M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Départemental au titre du CDAS de la CAF de la Haute Savoie et de la Région.

Il informe l'assemblée que la Région Rhône Alpes Auvergne a mis en œuvre des fonds de soutien pour les projets de construction en bois local.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces nouvelles aides et de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES		RECETTE		
		Aides attendues	Montant aide € HT	%
Travaux	3 640 000,00 €	Etat : DETR	400 000,00 €	9.76%
Maîtrise d'œuvre	434 616,00 €	Conseil Départemental : CDAS	48 000,00 €	1.17 %
Coordonnateur SPS	9 420,00 €	CAF (400€ par m ² affecté au périscolaire)	36 000.00 €	0.88 %
Contrôle technique	12 950,00 €	Région Rhône Alpes Auvergne : Réseaux de Chaleur	63 000,00 €	1.54 %
		Région Rhône Alpes Auvergne : Bois Energie	87 612,00 €	2.13 %
		Région Rhône Alpes Auvergne : construction bois local	50 000,00 €	1.23 %
		Emprunt	3 392 374 €	83.29 %
TOTAL	4 096 986.00 €	TOTAL GENERAL HT	4 096 986.00 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le plan de financement prévisionnel du projet de construction d'une école maternelle et locaux périscolaires comme indiqués ci-dessus.

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental au titre du CDAS, de la CAF de la Haute-Savoie et de la Région Rhône Alpes Auvergne pour les appels à projet Bois Energie, Energie Réseaux de Chaleur, et construction bois local.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions et signer tous les documents s'y rapportant.

DEL_2020_020 : projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre école du Val et Saint-André : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet de liaison piétonne entre l'école du Val et Saint-André, qui s'inscrit dans la continuité des travaux de sécurisation de la liaison piétonne Sion/école du Val réalisée en 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce projet, ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous et de demander des subventions au Département au titre des amendes de police et du CDAS 2020 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité)

DEPENSES HT		RECETTE		
		Aides attendues	Montant € HT	%
Etude	3 013.00 €	Conseil Départemental : CDAS	20 000.00 €	27.92 %
Travaux	67 612.50 €	Conseil Départemental : Amende de police	9 000.00 €	12.56 %
Acquisition foncière	1 000.00 €	Autofinancement	42 625.50 €	59.52 %
TOTAL	71 625.50 € €	TOTAL GENERAL HT	71 625.50 €	100%

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'aménagement du chemin piétonnier entre l'école du Val et Saint-André.

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions au titre des amendes de polices et du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2020 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DEL_2020_021 : Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget principal 2020.

Arrivée de Sophie VIGNOUX, Isabelle VERCAEMST, Gilbert ROUPIOZ et Elisabeth BRONDEX

DEL_2020_022 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et de la participation de la commune à ce groupement

Considérant qu'il est dans l'intérêt de **la commune de Vallières sur Fier** d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses sites de puissance souscrite inférieures ou égales à 36 kVA, à compter du 01/01/2021, pour une période maximale de 3 ans,

Considérant qu'en égard à son expérience et son expertise, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (SIEVT) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des entités soumises au Code de la Commande Publique qui auront adhérées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1^{er} : - **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA desservis par les gestionnaires de réseau Régie d'électricité de Thônes ou Energie Services de Seyssel et éventuellement par Enedis (pour les communes nouvelles dont une partie du territoire est située sur l'un des deux gestionnaires du réseau de distribution mentionnés ci-avant) et la participation de la **commune de Vallières-sur-Fier** à ce groupement.

Article 2 : **APPROUVE** que la coordination de ce groupement, pour ce qui relève de la passation des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents, soit confiée au SIEVT en application de sa délibération du 12 février 2020 et conformément à l'acte constitutif de ce groupement.

Article 3 : - **DONNE** mandat au SIEVT pour collecter les informations utiles à la préparation du marché ou de l'accord cadre directement auprès du gestionnaire de réseaux de distribution publique.

Article 4 : - **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DEL_2020_023 : Validation des règlements intérieurs des services périscolaires

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les règlements intérieurs des services périscolaires de l'école du Val et de l'école du Centre (cantine et garderie), applicable à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les règlements intérieurs des services périscolaires de l'école du Val et de l'école du Centre, applicable à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

DEL_2020_024 : Vente des anciennes pompes de pompiers

M. le Maire informe à l'assemblée de la proposition faite par M. Pascal TREFOULET, sapeur-pompier au Centre de Secours de Châteaurenard, d'acquérir deux anciennes pompes à pompiers stockées dans des bâtiments communaux et non utilisées (une charrette et une charrette à bras manuel :

Ces pompes seraient rénovées pour être ensuite utilisées afin d'animer des spectacles sur les activités des pompiers d'antan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder les anciennes pompes à pompiers pour un montant global de 600 € à M. Pascal TREFOULET : 400 € la charrette sur roue et 200 € pour la charrette à bras manuel